



### **Les premiers fertilisants marqués « CE » disponibles mi-2022**

Le nouveau règlement européen sur les fertilisants UE est paru le 25 juin au JO de l'UE, annonce le syndicat Afaïa, prévoyant une mise sur le marché dans trois ans. « À cette date (d'entrée en application le 16 juillet 2022, NDLR), les premiers supports de culture CE, les premiers fertilisants organiques CE et organo-minéraux CE et les premiers biostimulants CE, seront mis à la disposition de tous les utilisateurs de fertilisants, professionnels et grand public dans l'ensemble de l'Union européenne », selon un communiqué. Pour le président Benoît Planques, c'est « un rêve, imaginé le 9 septembre 2009, (qui devient) une réalité » avec pour les membres d'Afaïa « une opportunité de devenir des entreprises exportatrices ». Le texte harmonise la législation dans l'UE. Avantage pour l'industrie : la mise sur le marché des produits dans les 27 États membres en revendiquant un marquage « fertilisant CE » et la fin des distorsions de concurrence, pointait le syndicat devant la presse le 26 mars. Côté agriculteurs, cela signifie un accès pour chacun d'entre eux aux mêmes fertilisants dans toute l'UE.